



**INTERVENTION DE Juan Carlos Rodicio Rodicio
Premier Clerc –
Présidente de la FEAPEN
Santiago de Compostela – Espagne.
SUR LA SITUATION DES EMPLOYÉS DU NOTARIAT
EN ESPAGNE**

Mesdames, Messieurs, /

En ma qualité de Président de la Fédération de l'État des associations professionnelles d'employés des études notariales, je voudrais en premier lieu vous remercier de l'invitation que vous m'avez faite pour participer à cet événement important.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à toutes les personnes et collègues chargés de son organisation, pour l'attention qu'ils nous ont si aimablement accordée.

Dans ces terres vertes, je me sens, sincèrement, comme chez moi, la Galice, d'où je viens.

Je souhaite vous expliquer qui nous sommes, qui nous représentons et quels sont nos objectifs professionnels.

La Fédération de l'Etat des Associations Professionnelles des employés des études notariales, en abrégé « FEAPEN » est actuellement composée par dix associations territoriales avec une certaine activité, dont une a son siège à Madrid et a une portée nationale.

La FEAPEN compte aujourd'hui plus de trois mille affiliés, travailleurs d'études notariales, dans différentes catégories. Je peux vous affirmer que c'est l'organisation sociale qui représente la majorité de notre

secteur, avec des affiliés dans tout le territoire national depuis les Iles Canaries, qui est la frontière Sud de l'Europe, en passant par toutes les communautés autonomes qui conforment l'État espagnol.

Les employés des études notariales en Espagne sont classés en : CLERCS (divisés en Premiers clercs et Deuxièmes clercs, actuellement avec une certaine tendance de former un seul groupe nommé CLERCS) qui sont les travailleurs avec une qualification technique et juridique élevée (généralement, avec une licence) chargés de rédiger les documents d'une grande complexité. En règle générale, ils ont aussi la responsabilité de l'organisation de l'étude, disons que se sont les personnes que l'on aborde en second dans les études notariales, des personnes qui ont toute la confiance du notaire.

COLLABORATEURS. Ceux-ci assistent principalement les clercs. Ils sont chargés de rédiger des documents peu complexes, ils s'occupent de la facturation, de l'élaboration des index (liste de documents établis dans une étude notariale et qui sont communiqués aux Ordres des Notaires et aux Administrations Publiques, pour différents contrôles légaux et fiscaux), etc...

COPISTES ET SUBALTERNES Ce sont les travailleurs chargés d'élaborer les copies

dans les formats adéquats, sur papier ou électroniquement, copies des documents établis de façon journalière, ainsi que des copies des Archives. Dans ce groupe, on inclut également les téléphonistes et tous travailleurs non compris dans les groupes précédents.

Je pense qu'il serait ennuyeux de faire l'historique afin de savoir comment on arrive à cette classification et organisation du travail dans les études notariales espagnoles. Par contre, il me semble intéressant de vous décrire notre réalité de travail et quel est le futur que l'on entrevoit à l'horizon dans le notariat.

Notre organisation sociale autour de la FEAPEN est née fondamentalement en raison du faible ou plutôt nul intérêt pour notre secteur de la part des organisations syndicales, aussi bien des Commissions Ouvrières que de l'Union Générale des Travailleurs. Ces syndicats, avec des ambitions fondamentalement politiques, se sont désintéressés d'un secteur qui compte actuellement plus de VINGT MILLE TRAVAILLEURS dans tout le territoire espagnol. Ce désintéressement obéit à ce que le système du notariat espagnol est composé d'environ trois mille trois cents études, réparties dans toutes les villes et villages d'Espagne, et dont le système est peu attractif pour le monde syndical. Il est dû également au peu de connaissance que le public en général et les pouvoirs de l'Etat, y compris les syndicats, ont de notre fonction.

C'est pour cette raison que pendant la transition espagnole, il y a plus de 30 ans, afin de défendre notre profession et les droits des travailleurs dans ce secteur, nous avons opté pour la formule de l'association laquelle, de par sa fonction et en raison de la structure territoriale de l'État espagnol, tout en possédant une organisation générale pour tout l'État, jouit de certaines particularités dans chaque communauté autonome.

En Espagne, ainsi que dans d'autres territoires ici présents, l'exercice de la sécurité juridique préventive est confiée aux Notaires, qui sont les fonctionnaires publics autorisés à certifier et à authentifier, conformément aux lois, les contrats et autres actes extrajudiciaires, et dont la fonction est réglementée par la

Loi du notariat et le Règlement Notarial. Celui-ci, dans sa dernière modification, établit que la fonction publique des Notaires sera développée dans des centres qui auront la catégorie et seront considérés des « Bureaux Publics », qui seront constitués d'un ensemble de moyens PERSONNELS et matériels agencés de manière à accomplir cette finalité.

C'est ici où notre fonction fait son apparition, c'est-à-dire, nous sommes les MOYENS PERSONNELS au service du Notaire, nécessaires pour l'exercice de la fonction publique notariale.

Je voudrais souligner en ce moment le changement de tendance dans le développement de la fonction publique notariale. Jusqu'à il y a peu de temps, celle-ci était basée sur l'activité unipersonnelle du Notaire, tandis qu'actuellement, d'une certaine manière, elle s'étend et devient une activité collégiale où, bien évidemment, la figure du Notaire est indispensable (la substitution d'un Notaire par l'un de ses employés n'est pas possible) mais dans laquelle, le travail des collaborateurs est nécessaire au bon développement de l'activité publique déléguée par l'Etat.

De plus en plus, on exige de nous, collaborateurs, une plus grande préparation, des connaissances juridiques et par conséquent, d'un niveau patronal. Concernant la préparation, outre les notaires, ce sont les propres citoyens demandeurs de nos services qui, possédant eux aussi une meilleure formation, exigent de nous un plus grand professionnalisme ; ceci est un aspect qui, je pense, nous concerne tous, ici présents.

Le second composant dans la fonction publique notariale est l'organisation des études des notaires comme s'il s'agissait des entreprises, où l'on observe les résultats et qui sont actuellement aussi fortement touchés par la crise.

Par conséquent et en bref, cela veut dire que les travailleurs des études notariales devons être experts dans l'étude préalable et la rédaction d'instruments publics notariaux conformément à notre ordre juridique, que nous percevons notre

salaires du Notaire qui nous a engagés, qui à son tour perçoit ses honoraires des citoyens qui demandent ses services, selon le tarif approuvé par le Gouvernement.

La particularité de notre situation est que, étant des participants actifs dans l'exercice de la sécurité juridique préventive, nous nous trouvons dans une situation d'insécurité de travail totale. Notre profession manque d'une norme définissant nos fonctions, nos responsabilités, nos devoirs et par conséquent, nos droits. Nous manquons d'une Convention au niveau national. Nous sommes actuellement en période de négociation, mais dans un carrefour où il n'existe pas de possibilité réelle d'accords satisfaisants, car nos revendications se heurtent de plein fouet avec celles des Notaires. Nous avons des difficultés pour utiliser des moyens de pression comme la grève, étant donné que nous sommes divisés en petites entreprises et dispersés dans tout le territoire. C'est pourquoi, chaque fois qu'un Notaire change d'une localité à une autre, nous allons grossir les listes du chômage et espérons que le nouveau Notaire qui viendra s'installer dans notre localité nous engagera. Sans parler dans les détails dans quelles conditions de travail et professionnelles cela sera fait.

Ce n'est certainement pas mon intention d'assister à cet événement pour exposer tous nos maux dont beaucoup ou certains d'entre eux nous touchent tous, vu que nous sommes tous des travailleurs qui subissons en personne les conséquences de travail défavorables. Je désire exposer notre vision de futur pour le développement de notre profession, une vision qui échappe à la dépendance tellement personnelle du Notaire et exerce, à partir de l'Étude Notariale, une profession reconnue, au service des citoyens.

Notre profession a pour but fondamental et commun l'harmonisation des relations contractuelles dans le Droit Privé extrajudiciaire.

L'Europe ne nie pas notre existence. Elle la reconnaît même comme nécessaire pour réduire la lutte judiciaire. Elle a besoin de

professionnels qui, spécialement préparés, interprètent la volonté des parties de manière impartiale et l'adaptent à l'ordre juridique, tout cela à un coût raisonnable pour les citoyens, et de manière rapide et efficace, en éliminant beaucoup d'aspects bureaucratiques qui existent dans des nombreux États membres. Et nous nous trouvons parmi ces professionnels.

Par conséquent, étant entendu que notre profession est nécessaire et efficace, il me semble raisonnable d'exiger une telle reconnaissance. C'est une des principales ambitions de la Fédération que je représente.

Je ne sais pas si l'appréciation que je fais à propos de la tendance de l'exercice de la fonction publique notariale coïncide avec la vôtre, mais si tel est le cas, j'estime nécessaire et opportun que nous fassions des propositions conjointes allant dans cette direction.

Dans ce sens, la FEAPEN propose de demander aux autorités européennes que par le biais des organismes correspondants, qu'elles appuient le prononcé d'une résolution obligeant les autorités des États membres à promulguer la loi adéquate, qui régularise la profession dont nous faisons partie. Je suis conscient que nous devons frapper à toutes les portes, pour que l'une d'elle s'ouvre et puisse nous écouter.

Nous sommes les personnes qui connaissons le mieux notre profession et nous constatons que les autorités politiques, quand elles viennent dans nos bureaux, elles nous félicitent pour le service rendu, mais une fois à l'extérieur, ces mêmes personnes oublient qui a rédigé l'acte, qui s'est occupé d'étudier son dossier pour répondre à sa demande, qui a effectué les vérifications correspondantes concernant les titres, les charges, etc.

Je parlais précédemment de la tendance des dernières années qui consiste à concevoir la fonction notariale comme une activité collégiale, accomplie par des experts spécialement formés pour une telle fonction. Si c'est le cas, il me semble alors juste que notre profession ait une réglementation propre, d'une part la

définissant et l'unifiant et d'autre part, permettant que notre vie professionnelle ne reste pas à la merci du titulaire de l'Étude de Notaire de garde.

Dans le système espagnol les citoyens demandent une continuité dans les personnes de leur confiance, veulent aller à l'Étude du Notaire et trouver le cleric avec lequel ils travaillent habituellement en toute confiance et qui connaît généralement tout son historique juridique, sa convention sur le régime économique matrimonial, ses contrats de tout type, ses accords successoraux, ses testaments, etc., tout cela pour des raisons historiques ou d'amitié, et aussi et surtout pour la qualité du service rendu.

Ce sentiment populaire et la nécessité de la stabilité de travail c'est ce qui nous pousse à apporter des solutions pour un problème, historique aussi.

C'est aujourd'hui un jour historique pour la FEAPEN qui, pour la première fois, se fait connaître hors de ses frontières, je pense que d'une certaine manière nous nous joignons à la construction du projet de l'Europe.

Aujourd'hui, nous chercherons à approfondir la manière dont nos différentes institutions ici représentées peuvent s'organiser et planifier notre futur, ce qui implique la dignification de notre profession et rendre un service aux citoyens avec rigidité et efficacité.

Nous venons prendre part à cet événement dans l'intention de vous communiquer notre disponibilité afin que, de manière conjointe, nous puissions obtenir les plus grands succès. Nous sommes conscients que nous sommes détenteurs d'une dette historique, et que le moment de la payer est arrivé.

La FEAPEN ne connaît pas la longueur du chemin qui reste à parcourir, mais nous avons notre sac à dos plein d'illusions pour le faire. Notre main est tendue, cher(è)s collègues, et pensez que, plus nous serons nombreux, plus nous serons forts et plus vite nos objectifs seront atteints.

Je clôture mon intervention en vous remerciant pour cette occasion que vous nous avez offerte, et j'espère qu'elle nous aidera à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

A TOUS, MERCI BEAUCOUP !

(Traduction de Marie-Rose CRESPO LOGNOUL)